REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MAI 2016

L'an Deux Mil Seize le vingt-cinq mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Tizac de Lapouyade, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de : Monsieur Pierre-Jean MARTINET, Maire.

Présents : Monsieur Pierre Jean MARTINET, Dominique BERNESCUT, Didier RIGAIL, Alain REYNAUD, Sébastien CHARRÉ, Frédéric FERCHAUD, Dominique LAGARDE, Jean Pierre ROLLAND, Mesdames Gaëlle LAUD, Christel BASSOT.

Absente excusée : Madame Nathalie LAVILLE qui a donné pouvoir à Monsieur BERNESCUT

Date de la convocation : 20 mai 2016

Ordre du jour :

- Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
- Adoption du compte rendu de la séance du 6 avril 2016
- Délibération n°125052016 autorisant le Maire à ester en justice au nom de la commune
- Délibération n°225052016 autorisant le Maire à contracter un emprunt pour le local technique
- Délibération n°325052016 relative au schéma départemental intercommunale de la Gironde
- Délibération n°425052016 relative à l'adhésion au groupement de commandes des extincteurs (CALI)
- Compte rendu de l'organisation pour les travaux de voirie 2016
- Comptes rendus des délégués aux Syndicats Intercommunaux et à la Communauté d'Agglomération
- Questions et informations diverses

Monsieur Didier RIGAIL est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal en date du 6 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à cette réunion une délibération pour la nomination de deux délégués au SIRP Maransin Lapouyade Tizac de Lapouyade et une délibération pour la proposition du dossier FDAEC 2016. Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

Délibération n°125052016 autorisant Monsieur le Maire à ester en justice

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le maire à défendre les intérêts de la commune dans le cas où un recours serait nécessaire ;

Le conseil municipal,
par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Autorise Monsieur le maire à ester en défense dans si un recours s'avèrerait nécessaire.

VOTE :		
POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération n°2.25052016 relative à l'emprunt moyen terme construction d'un local technique

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un local technique dont le coût total s'élève à 98 195 € TTC

DECISION
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

- approuve dans le principe le projet qui lui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

  - Subventions ou autres aides : 37 915 €
  - Autofinancement : 10 280 €
  - Emprunt à contracter par la Collectivité : 50 000 €

SOIT AU TOTAL 98 195 €

- et décide de demander au CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE un prêt à moyen terme ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant : 50 000 €
- Taux : 1.15 %
- Durée : 10 ans
- Périodicité : annuelle
- Echéance : 5 321.67 E€
- Frais de dossier: 100 €

- prend l'engagement pendant la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil Municipal confère en tant que de besoin toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Receveur est le Percepteur de COUTRAS

VOTE :		
POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

<u>Délibération n°2.1.25052016 relative à l'emprunt à court terme pour la construction d'un local technique</u>

<u>EXPOSE DES MOTIFS</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un local technique dont le coût total s'élève à 98 195 € TTC

DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

- approuve dans le principe le projet qui lui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :
  - Emprunt court terme
    à contracter par la Collectivité: 27 000 €

et décide de demander au CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE un prêt ayant les caractéristiques suivantes : Prêt relai subventions et remboursement TVA

* Montant : 27 000.00 €
* Taux : Euribor 1 an
* Taux recalculé : 0.83 %
* Taux Euribor 1 an moyenné juin 2016 (- 0.013)
* Durée : prêt attente deux ans
* Frais de dossier : 100 €
* Remboursement anticipé à tout moment sans indemnité
* Prend l'engagement pendant la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil Municipal confère en tant que de besoin toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Receveur est le Percepteur de COUTRAS

VOTE :		
POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération n°325052016 relative à l'approbation du schéma départemental de la coopération intercommunale de la gironde.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer au sujet du schéma départemental de la coopération intercommunale de la gironde.
Le schéma peut être consulté dans son intégralité sur le site www.gironde.gouv.fr/actualites.
Pour la commune, rien ne change. Au 1er janvier 2017,

Fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais élargie aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, emportant la création d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants.
Ce projet de fusion-extension permettra, en créant des effets de levier, de renforcer les services à la population (transport, logement), l'emploi (par une diversification des fonctions économiques) et le développement durable.

VOTE :		
POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération n°425052016 RELATIVE ADHESION DES COMMUNES DE LIBOURNE SABLONS, TIZAC DE LAPOUYADE ET CCAS DE LIBOURNE AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES DE VERIFICATIONS ET DE CONTROLES REGLEMENTAIRES DES DISPOSITIFS ET DES MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 8-I-2°, II et VII traitant de la constitution de groupement de commandes (aujourd'hui sous l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015),

Vu la délibération communautaire n° 2015-04-070 en date du 13 avril 2015 relative à la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de

prestations de services de vérifications et de contrôles règlementaires des dispositifs et des moyens de lutte contre l'incendie,

Vu la signature de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestations de services de vérifications et de contrôles règlementaires des dispositifs et des moyens de lutte contre l'incendie en date du 29 septembre 2015,

Vu l'article 3 de ladite convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestations de services de vérifications et de contrôles règlementaires des dispositifs et des moyens de lutte contre l'incendie relatif aux modalités d'adhésion au groupement,

Considérant le souhait des communes de Libourne, Sablons et Tizac de Lapouyade et le CCAS de Libourne d'intégrer le groupement de commandes afin de mutualiser ses achats et d'en réduire les coûts,

Considérant que l'adhésion de nouveaux membres au groupement implique l'accord par délibération de tous les membres actuels du groupement ainsi que la modification par avenant de la convention constitutive,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de prestations de services de vérifications et de contrôles règlementaires des dispositifs et des moyens de lutte contre l'incendie des communes de Libourne, Sablons et Tizac de Lapouyade et du CCAS de Libourne,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE :
POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération n°525052016 relative au projet de FDAEC 2016

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) pour un montant total de 13 176.00 €

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

- **de REALISER** en 2016 les opérations suivantes :

Travaux	*Entreprises*	*Total hors taxes*	*Total TTC*
Voirie les Charbonnières	Charbleytou Nicolas	600.00 €	720.00 €
Voirie Pines et le Cocut	Charbleytou Nicolas	4 770.00 €	5 724.00 €
Busage Cadoue La Moulinasse Le Roc	O.M.T Olivier Maitre	1 950.00 €	2 340.00 €
Voirie	O.M.T. Olivier Maitre	2 670.00 €	3 204.00 €
Barrières école	COMAT et VALCO	533.00 €	610.56 €
Electricité Bâtiments communaux remise aux normes	NAU ELEC	1 470.20 €	1 764.24 €
Clôture cimetière	Paysagers des hauts de Gironde	1 435.00 €	1 722.00 €
Climatisation école	SAS CM ENERGIE	3 710 .00 €	4 452.00 €
	TOTAL	***17 138.00 €***	***20 536.80 E***

- **de DEMANDER** au Conseil Général de lui attribuer une **subvention F.D.A.E.C. de 13 176.00 euros au titre de ces investissements 2016,**
- **d'ASSURER** le financement complémentaire par AUTOFINANCEMENT

VOTE :

POUR : 11 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

Adopté à l'unanimité

Délibération n°625052016 relative à la nomination de deux délégués au SIRP Maransin Lapouyade Tizac de Lapouyade

Suite à la démission de Monsieur SEYNAT James du SIRP, Monsieur MUSSEAU Jean Pierre prend le poste de Président du SIRP. Une nouvelle convention et des nouveaux statuts vont être signés. Monsieur MARTINET Pierre Jean, Maire, ainsi que Monsieur FERCHAUD Frédéric, conseiller municipal de notre commune seront délégués pour TIZAC de LAPOUYADE.

VOTE :		
POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

COMPTE RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

Commission bâtiments :

1. Suite à la réunion du 19 mai 2016 avec les intervenants sur le chantier concernant le nouveau local technique, Mr BERNESCUT Dominique informe le conseil Municipal que les travaux commenceront vers le 13 juin pour finir fin juillet. Mr REYNAUD Alain, 3ème adjoint au Maire et Mr GRANGETEAU Thierry notre cantonnier ont œuvré ensemble pour couper et évacuer une partie de la haie de lauriers du Presbytère afin de donner libre accès aux entreprises qui vont édifier le nouveau local technique. Le conseil Municipal s'excuse auprès de Mme RIGOU Sylvie de la gêne occasionnée pendant cette période.

Commission voirie :

1. Après réception et étude des devis, Mr RIGAIL Didier et Mr REYNAUD Alain font le compte rendu financier des travaux de voirie prévu à réaliser dès que possible. Un budget de près de 9000 € TTC a été validé. Ces

travaux seront financés en partie par la subvention du F.D.A.E.C. (Fond départemental aide à l'équipement des communes) octroyée par le conseil départemental.

2. Une étude de mise en sécurité du carrefour devant l'épicerie est en cours de réflexion.

COMPTE RENDU DES DELEGUES AUX SYNDICATS

Syndicat d'électrification :

1. Suite à la réunion du 25 mai 2016 avec le SIE de Cavignac et ses partenaires, une modification du système de commande d'allumage et d'extinction par horloge astronomique des 19 éclairages publics de la commune va être apportée afin de réaliser le maximum d'économie sans impacter la sécurité de la circulation routière. Ces travaux sont prévus fin aout début septembre.
2. Une étude va être demandée au syndicat SIE pour modifier l'éclairage de la salle polyvalente afin de permettre également des économies d'électricité.
3. Monsieur le Maire et Monsieur FERCHAUD Frédéric, informe le conseil Municipal sur une nouvelle fiscalisation des compétences de la CALI.

QUESTIONS DIVERSES

1. Mr le Maire, après réunion à la CALI, nous informe sur une nouvelle utilisation des bâtiments de l'ESOG de LIBOURNE, Hôtel 5 étoiles, école de cuisine etc.
2. Recensement 2017, une personne doit être recrutée pour cette fonction. Mme BASSOT Christelle se porte volontaire.
3. Un colloque sur la Laïcité et la lutte contre la radicalisation sera organisée par la sous-préfecture de Libourne le 9 juin 2016.
4. Mr le Maire, informe le conseil Municipal sur le projet d'aménagement numérique du territoire de la CALI prévu pour une durée de 5 ans.
5. La Directrice de notre école communale nous fait la demande de nouveaux tapis pour les élèves, le conseil Municipal donne son accord sans hésiter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.